

CONVOCATION

Assemblée Générale d'Enercoop NORMANDIE

Le Conseil d'Administration d'Enercoop Normandie vous invite à assister à l'Assemblée Générale de votre coopérative. L'Assemblée Générale est un temps fort dans la vie de la coopérative : le matin aura lieu l'AG formelle et l'après-midi laissera place à des ateliers et temps d'échange sur différentes thématiques.

ORDRE DU JOUR

9h : Accueil – émargement

Émargement des associés, Constitution du Bureau de l'AG Recrutement des Scrutateurs

9h30 : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Ratification des nouveaux et nouvelles associé.e.s
- Présentation du rapport d'activité
- Présentation du rapport de gestion
- Approbation des comptes annuels
- Proposition d'affectation du résultat et vote
- Remboursement des parts sociales
- Vote des Conventions réglementées
- Montant du capital
- Questions diverses
- Quitus aux administrateurs
- Vote du Règlement Intérieur de la coopérative
- Vote sur l'évolution du modèle du Réseau Enercoop
- Formalités suite à l'AGO

12h00 : Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire

12h00 : Pause déjeuner



Samedi 21 mai 2016
de 9h à 17h30

Salle d'Armes place du Général de Gaulle à Pont-Audemer

13h30 : Le compteur Linky !

14h30 : Ateliers thématiques: 3 sujets au choix

- Montez un projet citoyen de production renouvelable
 - Comment fonctionne l'approvisionnement et la production chez Enercoop
- Mobilisons-nous pour la Transition Énergétique
 - Emparez-vous d'Enercoop Normandie
- Manifestons pour l'arrêt du nucléaire le 2 octobre à Flamanville
 - Pourquoi Enercoop ? Quel message porte-t-on ?

16h30 : Pause

16h45 : Plénière retour sur les thématiques

17h30 : Clôture de la journée suivie d'un moment convivial

Vous trouverez, ci-joint :

- la formule de Procuration en cas d'absence ;
- le bulletin de vote par correspondance ;
- le projet des résolutions proposées à l'approbation des associés ;
- le bulletin de ratification des nouveaux associés ;
- le rapport de gestion et d'activité pour l'exercice 2015 ;
- les comptes annuels ;
- le règlement Intérieur ;
- la note explicative de la résolution du réseau.

Important !

Pour pouvoir se tenir et pour que les décisions prises soient valides, l'Assemblée Générale doit rassembler un quorum de 20% des sociétaires, soit aujourd'hui un peu plus de 60 personnes. Sont considérés comme présents les sociétaires ayant donné leur pouvoir ou ayant voté par correspondance. Il est donc fondamental que vous exerciez votre rôle de sociétaire en participant au vote sur les résolutions qui vous sont proposées. Si vous ne pouvez pas participer à l'AG, vous pouvez voter par correspondance (courrier ou Internet), ou donner votre procuration à un autre sociétaire.

Coupon réponse

Contact : 02 32 80 99 80

À envoyer à : contact@normandie.enercoop.fr / Enercoop Normandie - 45, avenue Robert Hooke 76800 Saint-Etienne du Rouvray

Nom Prénom

Structure

Téléphone e-mail

Je participe à l'Assemblée Générale Oui Non

Si oui : Toute la journée Le matin seulement L'après-midi seulement

Je déjeune sur place : Oui Non

Je donne mon pouvoir à un(e) autre sociétaire (remplir la page pouvoir associé et la renvoyer) Oui Non